

COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/01/2023

Le 10 janvier 2023, le conseil municipal de la mairie de Montcuq en Quercy Blanc s'est réuni sous la présidence d'Alain LALABARDE.

Conseillers en exercice :23

Présents : ARNAL Jérôme, BARRES Roland, BERTHOLET-FRAUNIE Camille, CAUMON Patrice, DEMON Valérie, DOCHE Patrick, FICAT Isabelle, LAFAGE Edith, LALABARDE Alain, LAPLANCHE Adrien, LAPEZE Yannick, MATHIEU Jocelyne, MEYNEN Olivier, MURET Jean-Luc, RECHE Arianne, ROUX Bernard, SABEL Marie-José, SAURAT Anna, SAURT Dominique.

Excusés : LAGARD Ludovic, LE QUILLEC Edwige.

Absents non excusés : BARREAU Martial, MATHIERE Stéphanie.

Aucun pouvoir n'a été donné par les excusés.

Arianne RECHE est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte par le maire, Alain LALABARDE.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2023.

VOTE :

Adopté à l'unanimité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	ARNAL Jérôme, BARRES Roland, BERTHOLET-FRAUNIE Camille, CAUMON Patrice, DEMON Valérie, DOCHE Patrick, FICAT Isabelle, LAFAGE Edith, LALABARDE Alain, LAPLANCHE Adrien, LAPEZE Yannick, MATHIEU Jocelyne, MEYNEN Olivier, MURET Jean-Luc, RECHE Arianne, ROUX Bernard, SABEL Marie-José, SAURAT Anna, SAURT Dominique.		

ORDRE DU JOUR :

1° - VENTE DE DEUX BIENS IMMOBILIERS – PASSAGE DE LA MOLLE.

C'est le conseil municipal lors de la réunion du 11/01/2022 qui a estimé le prix de vente des habitations. C'est un montant peu élevé car les habitations sont vendues en l'état. Le seul coût pour la mairie a été les frais de géomètre car il n'existait qu'une seule unité foncière. Seuls les locataires peuvent se porter acquéreurs.

VOTE :

Adopté à l'unanimité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	ARNAL Jérôme, BARRES Roland, BERTHOLET-FRAUNIE Camille, CAUMON Patrice, DEMON Valérie, DOCHE Patrick, FICAT Isabelle, LAFAGE Edith, LALABARDE Alain, LAPLANCHE Adrien, LAPEZE Yannick, MATHIEU Jocelyne, MEYNEN Olivier, MURET Jean-Luc, RECHE Arianne, ROUX Bernard, SABEL Marie-José, SAURAT Anna, SAURT Dominique.		

2° - OPERATION ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LA FDEL

Le nouveau candélabre à double feux sera placé à l'endroit où des sanitaires publics étaient prévus, rue de la tour. Un feu éclairera la partie haute du parking et le deuxième la route en contre bas. Une parenthèse est ouverte concernant les sanitaires publics qui sont passés dans l'oubli, à la suite d'un changement successif de directeurs des apprentis d'Auteuil. M. le maire va voir s'il est possible de réactiver la demande auprès de M. Sauvageot, le directeur actuel.

Avec la conjoncture actuelle, il est demandé s'il ne serait pas plus judicieux d'installer un système solaire. La maintenance de ce système est très compliquée à gérer du fait qu'il faut deux batteries par luminaire (120 batteries seraient nécessaires pour la commune) et une personne en charge de la maintenance et du remplacement des batteries. Quatre jours sans soleil et il n'y a plus d'éclairage. Il n'est pas possible de les raccorder au réseau pour les recharger, sachant que celui-ci ne fonctionne que la nuit.

M. le maire ne comprend pas la disparité entre les mairies de la communauté des communes. Pour exemple la mairie de Cézac a une facture de 35 000€ supplémentaire d'électricité. Il ne sait si cette mairie fait partie du groupement d'achat, si une convention a été signée.... IL est vrai que certains ont fait le choix de prendre des fournisseurs qui proposaient des tarifs moindres, mais maintenant les tarifs explosent. L'avantage avec le compteur Linky, nous ne payons que ce que nous consommons contrairement à avant où les factures étaient basées sur des estimations de consommation. A ce jour pas d'augmentation excessive de notre tarif.

En parlant de la descente de la tour vers le presbytère, M. BARRES Roland demande s'il est possible de nettoyer un bout de talus pour créer un trottoir pour les élèves. Pas de travaux prévus pour le moment, mais c'est à l'étude.

VOTE :

Adopté à l'unanimité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	ARNAL Jérôme, BARRES Roland, BERTHOLET-FRAUNIE Camille, CAUMON Patrice, DEMON Valérie, DOCHE Patrick, FICAT Isabelle, LAFAGE Edith, LALABARDE Alain, LAPLANCHE Adrien, LAPEZE Yannick, MATHIEU Jocelyne, MEYNEN Olivier, MURET Jean-Luc, RECHE Arianne, ROUX Bernard, SABEL Marie-José, SAURAT Anna, SAURT Dominique.		

3 ° CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUITE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CREATION D'UN BATIMENT PHOTOVOLTAIQUE

Nathalie va envoyer à l'ensemble des conseillers la convention notariale reçue ce jour, ainsi qu'à notre notaire pour avis.

Il n'y a pas de contre-indication avec les bâtiments de France car le projet a été vu en amont.

Un financement participatif va être proposé avec part sur le bénéfice.

Concernant le volet écologique, la société propose d'installer des nichoirs pour les oiseaux, des maisons d'insectes,

Le bail est de 30 ans avec une redevance de 20 000€ pour les 30 ans. Nous pouvons faire ce que nous voulons sans toucher à la structure. Il n'est pas possible de créer des puits de lumière car il est indispensable de rentabiliser toute la surface de la toiture. Pas de frais de terrassement car le terrain est plat et pas d'assurance spécifique pour la structure.

Il n'est pas prévu de faire des pans en décalés pour ajouter de la lumière sur la partie haute de la toiture. La surface de la structure est de 48 mètres sur 32 mètres, la hauteur du faitage est de 8,04 mètres, la hauteur de la sablière est de 5,5 mètres et la surface au sol est de 1 536 m². Le raccordement est à 50 mètres ce qui permet de ne pas avoir de perte de charge.

VOTE :

Adopté à l'unanimité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	ARNAL Jérôme, BARRES Roland, BERTHOLET-FRAUNIE Camille, CAUMON Patrice, DEMON Valérie, DOCHE Patrick, FICAT Isabelle, LAFAGE Edith, LALABARDE Alain, LAPLANCHE Adrien, LAPEZE Yannick, MATHIEU Jocelyne, MEYNEN Olivier, MURET Jean-Luc, RECHE Arianne, ROUX Bernard, SABEL Marie-José, SAURAT Anna, SAURT Dominique.		

4 ° CREATION D'EMPLOIS SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTION INTERNE

Le poste d'Attaché Territorial concerne l'avancement de Mme Nathalie OLIBA-CAZARD

Les deux postes d'Agent de Maîtrise Principal concernent Mme BARROS Marion et Mme BURZIO Patricia.

VOTE :

Adopté à l'unanimité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	ARNAL Jérôme, BARRES Roland, BERTHOLET-FRAUNIE Camille, CAUMON Patrice, DEMON Valérie, DOCHE Patrick, FICAT Isabelle, LAFAGE Edith, LALABARDE Alain, LAPLANCHE Adrien, LAPEZE Yannick, MATHIEU Jocelyne, MEYNEN Olivier, MURET Jean-Luc, RECHE Arianne, ROUX Bernard, SABEL Marie-José, SAURAT Anna, SAURT Dominique.		

5 ° MISE EN PLACE D'UN EMPLOI DE VACATAIRE

Ce poste est proposé à Mme NELSON Catherine pour des besoins ponctuels sur les services périscolaires et extrascolaires.

VOTE :

Adopté à l'unanimité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	ARNAL Jérôme, BARRES Roland, BERTHOLET-FRAUNIE Camille, CAUMON Patrice, DEMON Valérie, DOCHE Patrick, FICAT Isabelle, LAFAGE Edith, LALABARDE Alain, LAPLANCHE Adrien, LAPEZE Yannick, MATHIEU Jocelyne, MEYNEN Olivier, MURET Jean-Luc, RECHE Arianne, ROUX Bernard, SABEL Marie-José, SAURAT Anna, SAURT Dominique.		

6 ° DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY BLANC

La commune va perdre les 70 000€ de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui sera perçue maintenant par la communauté de commune du Quercy Blanc.

La communauté de communes va augmenter ce taux car nous sommes les plus bas du Lot. La commune avait travaillé sur le bâti et le foncier, mais pas sur cette taxe. La communauté de communes a fait trois propositions et une proposition a été choisie pour rattraper les incohérences et prévoir l'augmentation.

Le travail de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de faire des propositions sur le transfert des charges à la CC du Quercy Blanc. Cette commission proposera aux communes leur travail. Les communes devront délibérer et voter à la majorité les délibérations. Ensuite c'est la communauté de commune qui devra délibérer et voter à l'unanimité. Si une personne n'est pas d'accord, il faudra tout revoir jusqu'à trouver un nouvel accord.

Il est donc très important d'installer dans cette commission des personnes qui connaissent les finances de la commune parfaitement pour travailler sur le transfert des charges et ne pas trop perdre, car nous continuerons de reverser à la DGFIP le fond de solidarité des communes.

M. le maire propose Mme SABEL Marie-José en tant que suppléante et lui-même en tant que titulaire.

VOTE :

Adopté à l'unanimité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	ARNAL Jérôme, BARRES Roland, BERTHOLET-FRAUNIE Camille, CAUMON Patrice, DEMON Valérie, DOCHE Patrick, FICAT Isabelle, LAFAGE Edith, LALABARDE Alain, LAPLANCHE Adrien, LAPEZE Yannick, MATHIEU Jocelyne, MEYNEN Olivier, MURET Jean-Luc, RECHE Arianne, ROUX Bernard, SABEL Marie-José, SAURAT Anna, SAURT Dominique.		

QUESTIONS DIVERSES

1. DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE RESIDENCE SECONDAIRE

M. le Maire lit à l'ensemble du conseil municipal le courrier adressé à la mairie concernant la demande d'exonération de la taxe foncière sur un bien loué en meublé pour les vacanciers. M. LE QUILLEC a fait une demande directement à la DGFIP qui a répondu que c'est à la commune de voter une délibération en ce sens.

Le débat s'engage au sein du conseil municipal : si cette mesure est prise, cela favorisera la location saisonnière au détriment des locations à l'année. Le but de la commune est de fixer des familles qui font vivre le village toute l'année. Actuellement il y a plus d'offres que de demandes pour la location saisonnière et un manque de location à l'année sur la commune.

M. MEYNEN, propriétaire d'un gîte, explique que la demande de labélisation est payante et faite pour une durée de trois ans, contrairement à l'Office de Tourisme qui le fait gratuitement maintenant (avant c'était payant). La classification des gîtes est également gratuite.

Il explique que le fait de louer un gîte permet de gagner des revenus et d'être exonéré à 72% sur les bénéfiques. En louant aux touristes, il y a peu de risque de non-paiement des loyers, peu de dégradation.

L'ensemble du conseil municipal refuse d'accéder à la demande de M. LE QUILLEC concernant la demande d'exonération de la taxe foncière sur les meublés de tourisme.

2. COURRIER DE WARTEL THIERRY

M. le maire lit à l'ensemble du conseil municipal le courriel adressé à la mairie de M. WARTEL Thierry concernant le city park. Une réponse sera apportée en expliquant que le city park a été placé en accord avec le conseil municipal et les associations sportives près du gymnase. Mme DEMON Valérie dit que sa maman habite à GRUISSAN et que le city park est installé sur la place du village à côté de l'école, et que cela n'apporte pas de nuisances particulières.

3. QUERCY CONTACT

L'association QUERCY CONTACT déménage à CAHORS pour des raisons d'économies. Une employée de QUERCY CONTACT souhaite louer l'appartement du haut. Un capteur calorique sera disposé sur la chaudière pour connaître la consommation du local de Quercy création et de l'appartement comme pour les restos du cœur et le SSIAD.

4. DEMANDE ASSOCIATIONS SUR LE MARCHÉ

Il ne sera plus possible aux associations de vendre des gâteaux sur le marché du dimanche matin pour des raisons de normes d'hygiène et de responsabilité. De plus, Il y a eu trop de demandes et d'abus au-delà de la commune. Désormais Seulement les associations de la communauté de communes seront acceptés avec des conditions sur l'emplacement et un nombre de dates maximum dans l'année. La commission marché va se réunir pour débattre sur ce sujet.

5. OUVRAGE D'ART-PONTS

Nous avons douze ponts avec des problèmes sur la communauté de commune du Quercy Blanc. Les ponts ont été évalués sans tenir compte de certaines rénovations avec des rapports pas très justes. La communauté de communes du Quercy Blanc va donc engager un bureau d'ingénierie pour analyser au plus près les ponts. Il faut savoir que la CC a arrêté le tonnage sur certains ponts, mais si derrière la mairie fait une délibération stipulant sauf les engins agricoles, cela annule la délibération de la communauté de communes, ce qui veut dire que nous leur rendons leur responsabilité.

6. CAMION OUTILLAGE ST ETIENNE

M. le maire lit à l'ensemble du conseil municipal le courrier adressé à la mairie concernant la demande de réduction du prix de stationnement. Une réponse sera apportée en expliquant qu'il ne sera pas accordé de réduction sur le prix de stationnement.

7. BILAN MARCHÉ DE NOËL

Le budget prévu pour le marché de Noël a été dépassé de 1 000€, soit un coût de 31 000€. Une réunion a eu lieu avec les commerçants qui souhaitent reconduire l'animation pour 2023. Il ressort que lors des animations les chalets au centre de la promenade n'ont pas profité de l'afflux de personnes. Une réunion est prévue en février 2023 pour la location des chalets (une nouvelle entreprise près de chez nous à Fumel). Pour le prochain budget, 1 200€ en moins pour les raccordements, prévoir une meilleure gestion des chorales, voir pour organiser sur moins de jours et une plus grande implication des commerçants.

Il n'a pas eu d'estimation de faite sur la fréquentation du marché de Noël.

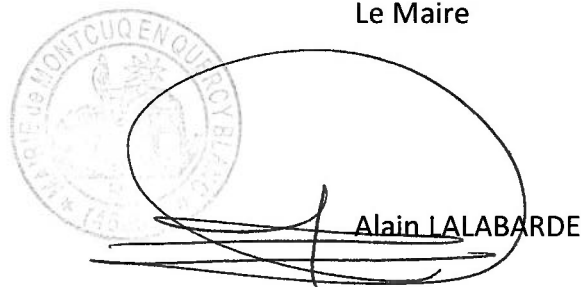
M. LAPLANCHE dit que la fréquentation a été augmenté de 15 % à 20 % sur le mois de décembre pour les commerçants qui sont satisfaits.

La séance est levée à 22h15.

La secrétaire de séance


Ariane RECHE

Le Maire


Alain LALABARDE